

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de MONTIVILLIERS (Département de la Seine Maritime - Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve d'une délibération par le Conseil municipal</u> sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie pour l'acquisition des biens et s'engageant au rachat des immeubles dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Deux ensembles de bâtiments constituant les locaux d'un office notarial, rue Lemonnier, en centre-ville historique de Montivilliers. La propriété comprend également une cour et un parking. Le tout cadastré section AN n° 1020, 916 et 696 pour une surface totale de 415 m² , les lots n°1, 2, 3, 4, 6, 9, 10 et 11 de l'immeuble en copropriété cadastré Section AN n°212 pour 388 m² et le lot n°1 de l'immeuble en copropriété cadastré section AN n°210 pour 55 m² .
PLU :	Zone UA du PLU.
PROJET :	Seconde tranche du projet de village d'artisanat d'art à vocation touristique, permettant, après requalification des lieux, d'accueillir des artisans d'art (septembre 2019).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	04 avril 2019 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	IMMO ONE TWO (Office notarial de l'Estuaire)
ÉVALUATION DOMANIALE :	07 juin 2018
IMPUTATION :	Compte n° 920 200 – MONTIVILLIERS "Les Hallettes" Enveloppe projet : 420 000 €

ROUEN le 26 avril 2019

10 MAI 2019

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"



Dominique LEPETIT

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL